

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

N° VA_DEL2024_119

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association
Ensemble vocal Adventi**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Charlene MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Hélène HARDY, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

L'association Ensemble vocal Adventi a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour soutenir la participation de l'ensemble des choristes au Festival de la Voix à Châteauroux.

La Ville apporte son soutien au fonctionnement de l'association et au rayonnement de la ville induit par la participation d'associations villeneuvoises à des manifestations passerelles entre amateurs et professionnels.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 12 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer à l'association Ensemble vocal Adventi une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 euros.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours au compte 65748 311 5210 SUBEXCEP.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.3.1 Pratique amateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-204002-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024